

## FONDS RÉGIONAL DE BOURSES D'ÉTUDES ET D'INNOVATION DU PASET

### APPEL POUR L'ATTRIBUTION DE BOURSES DE RECHERCHE AU CORPS ENSEIGNANT IMPLIQUÉ DANS LE PROGRAMME DE BOURSES DE DOCTORAT DU RSIF

*(Bourses de recherche RSIF (RSIF RA))*

**Opening Date: October 5, 2019**

**Closing date: January 6, 2020, Mid night East Africa Time**

#### **1. Introduction**

Le [Partenariat pour le développement des compétences en sciences appliquées, ingénierie et technologie](#) (PASET) est une initiative africaine visant à renforcer les compétences dans ces domaines pour favoriser la transformation socioéconomique en Afrique subsaharienne (ASS). Le [Fonds régional de bourses d'études et d'innovations](#) (RSIF) est le programme phare du PASET. L'objectif principal du RSIF est la formation de doctorants et de post-doctorants pour combler la pénurie en ressources humaines dans les domaines des sciences appliquées, de l'ingénierie et des technologies (SAIT). Il vise également à contribuer au renforcement des capacités en matière de recherche et d'innovation dans ces domaines en Afrique subsaharienne. Le RSIF soutient les doctorants, les post-doctorants et les universités en Afrique subsaharienne en vue de créer un environnement de formation, de recherche et d'innovation de haute qualité et de développer leurs capacités institutionnelles au profit de l'ensemble de la région.

Le RSIF est actuellement financé par des contributions émanant des gouvernements africains, de la Banque mondiale et du gouvernement coréen, et mis en œuvre par le [Centre international de physiologie et d'écologie des insectes](#) (*icipe*), basé à Nairobi au Kenya, en tant qu'unité de coordination régionale (RCU) du RSIF.

#### **2. Les bourses du RSIF pour la recherche et l'innovation, en bref**

Le RSIF accorde des bourses sur critères d'éligibilité qui complètent la formation de doctorat offerte aux boursiers. Les bourses financent la production de connaissances, l'excellence scientifique et l'utilisation des connaissances pour améliorer le développement.

Les bourses accordées sont des types suivants :

- i.* Bourses de recherche : elles sont attribuées sur critères aux professeurs participant à la formation doctorale dans les universités africaines hôtes situées en ASS, et sont appelées *Bourses de recherche RSIF (RSIF RA)*, mais aussi aux diplômés boursiers du RSIF qui obtiennent un poste post-doctoral ou permanent dans des institutions universitaires ou des centres de recherche en Afrique subsaharienne. Celles-ci sont connues sous le nom de *Bourses de recherche pour jeunes chercheurs RSIF (RSIF- JIRA)*

- ii. Bourses d'innovation : des bourses seront octroyées pour soutenir le développement d'un environnement d'innovation dans l'université hôte du RSIF, dans le cadre du *Programme de renforcement des capacités d'innovation institutionnelle du RSIF (RSIF ICBP)*, et pour soutenir les partenariats public-privé visant à promouvoir la commercialisation de la recherche, également dénommés *Programme de bourses de coopération du RSIF*

Ce document décrit les objectifs et conditions requises pour l'attribution des Bourses de recherche du RSIF (RSIF RA).

### 3. Objet de l'appel RSIF RA

**Les Bourses de recherche RSIF (RSIF RA)** visent à aider le corps enseignant des universités hôtes du RSIF qui participent activement à la supervision des boursiers doctorants RSIF dans les pays d'ASS afin d'établir des programmes de recherche répondant aux principaux défis du développement. Les professeurs doivent travailler avec leurs partenaires internationaux (si possible des scientifiques de la diaspora scientifique africaine travaillant dans des instituts de recherche du monde entier) pour proposer des domaines de collaboration en matière de recherche et ainsi développer des projets de collaboration scientifique censés générer de nouveaux résultats. Le domaine de recherche proposé doit être suffisamment ample pour soutenir les projets de recherche des doctorants RSIF dans le cadre de la bourse. Les Demandeurs déjà boursiers du RSIF ne sont pas éligibles pour postuler à cette bourse.

**Le RSIF RA** soutient l'excellence dans la recherche en permettant aux chercheurs du corps enseignant non seulement de mener leurs propres activités de recherche, mais aussi de financer les activités de recherche de leurs élèves doctorants boursiers RSIF. L'objectif principal est de permettre aux membres du corps enseignant des universités hôtes du RSIF de promouvoir l'excellence de leur recherche et de les aider, ainsi que leurs doctorants, à produire d'excellents résultats de recherche et de nouvelles idées répondant aux défis locaux et publiables dans les meilleures revues scientifiques internationales. Ceux-ci contribueront à l'avancement de leurs carrières de recherche. Le cas échéant, les résultats de recherche produits pourraient également être pris en compte pour la protection de la propriété intellectuelle et sa commercialisation par le secteur privé.

**L'objectif du RSIF RA** est de donner à des chercheurs exceptionnels originaires de pays d'Afrique subsaharienne et participant au programme de doctorat en tant que professeurs et mentors du programme dans les universités hôtes du RSIF, l'occasion de développer des projets de recherche réactifs impliquant des doctorants participants avec l'aide de leurs collaborateurs internationaux. La bourse incite les scientifiques africains des universités hôtes du RSIF dans les pays d'Afrique subsaharienne à développer leurs compétences en matière de recherche, de gestion et autres et à établir des réseaux, notamment en coopération avec des partenaires internationaux. Les candidats retenus doivent démontrer leur potentiel d'excellence en matière de recherche et leur engagement dans les sciences et la technologie en tant que futurs leaders de la recherche et du développement.

Le lauréat doit faire partie d'une université hôte du RSIF. **Les projets proposés ne peuvent être soutenus que pendant une période maximale de 3 ans à compter de la date d'attribution de la bourse.**

#### 4. Critères d'éligibilité

**Qui peut être Demandeur ?** Membres exceptionnels du corps enseignant des universités hôtes du RSIF en leur qualité de professeurs et de mentors dans le cadre du programme pour doctorants. Les membres du corps enseignant des universités hôtes du RSIF auront la qualité de **Demandeur principal** soutenus par leurs collaborateurs et leurs partenaires internationaux participant au projet. Le demandeur principal éligible doit démontrer son excellence dans le domaine de la recherche et expliquer en quoi ce projet lui permettra de perfectionner son rôle de mentor pour transformer des étudiants diplômés en jeunes chercheurs. Le demandeur ne peut être chef de projet sur aucun autre projet soutenu par le fonds du RSIF. Les personnes qualifiées de sexe féminin membres du corps enseignant sont invitées à déposer leur candidature. La priorité sera donnée aux propositions éligibles soumises par des équipes de recherche intégrant des femmes professeurs. Les équipes de recherche doivent faire preuve de parité et d'inclusion en matière de genre. Chaque équipe de recherche ne doit pas dépasser quatre membres, y compris les collaborateurs partenaires internationaux.

**Quels sont les domaines scientifiques éligibles ?** Seuls les projets proposés alignés sur les secteurs prioritaires du PASET seront éligibles. Les **domaines thématiques prioritaires du PASET** sont : les TIC, y compris le big data et l'intelligence artificielle ; la sécurité alimentaire et agroalimentaire ; le génie des minéraux, des mines et des matériaux ; **l'énergie, y compris les énergies renouvelables ; le changement climatique.**

Le projet proposé doit clairement démontrer ses avantages pour le progrès de la production scientifique dans les pays d'ASS, ainsi que l'excellence de la recherche qui contribuera au progrès en matière d'économie et d'environnement et aura un impact sur la vie de la société en Afrique subsaharienne.

**Qu'entend-t-on par soutien institutionnel nécessaire ?** Le soutien sera attribué à l'organisation gestionnaire (l'université hôte du RSIF en tant que personne morale) qui héberge le demandeur principal et le projet. La proposition de projet doit comporter un engagement distinct de la part de l'organisation gestionnaire envers l'hébergement et la gestion du projet proposé, à savoir la gestion des fonds, le soutien de l'engagement du demandeur dans le projet proposé et la fourniture d'autres soutiens conformément au plan proposé.

L'université hôte du RSIF, en sa qualité d'organisation gestionnaire, est tenue d'accepter toutes les responsabilités découlant du projet proposé et liées à celui-ci. Le demandeur principal est chargé de proposer et de conclure des arrangements appropriés avec l'organisation gestionnaire. La personne responsable de l'université hôte du RSIF (Chancelier ou Vice-chancelier) doit fournir une lettre de soutien au projet proposé. Pour chaque séjour de longue durée (supérieur à 6 mois) prévu à l'étranger, l'organisation hôte doit produire une autre lettre d'engagement émanant du chef de département et indiquant clairement le plan de développement personnel et professionnel du demandeur.

**Comment structurer correctement la proposition ?** La proposition doit comporter les sections suivantes : Introduction, énoncé du problème, objectifs, résultats et réalisations attendus, méthodologie, description des activités, considérations liées au genre, plan de gestion environnementale et sociale, considérations éthiques, alignement sur les stratégies nationales et

impact socio-économique général, partenariats, budget, fonds de contrepartie et références. La proposition ne doit pas dépasser 15 pages, références incluses. Elle doit être rédigée en police Times New Roman taille 12, interligne simple et marges normales.

**Combien de propositions un seul demandeur peut-il soumettre ?** Le demandeur ne peut soumettre qu'une seule proposition en tant que chef de projet mais peut toutefois être codirecteur / demandeur d'une seule autre proposition. Le même demandeur ne doit pas figurer dans plus de deux propositions soumises.

**Quelles sont les exigences budgétaires requises ? La proposition doit fournir une garantie de financement du projet provenant d'autres sources, ou fonds de contrepartie, à savoir : Université hôte du RSIF, organisation partenaire étrangère, fonds ou promoteur étranger ou privé. Le fonds de contrepartie doit représenter au moins 20 % du montant demandé au fonds RSIF pour le projet. Au moins 5 % du montant du fonds de contrepartie doit être constitué de contributions financières (contributions en espèces). Le fonds de contrepartie peut également prendre la forme de contributions en nature (biens ou services) nécessaires à la recherche proposée. Le budget total du projet demandé au RSIF sur une période donnée ne peut être supérieur à 90 000 \$ par projet.**

**Quels sont les coûts de projet admissibles ?** Les activités susceptibles d'être financées comprennent;

- a. **Coûts de recherche directs, tels que :** les coûts de recherche (équipements et consommables de recherche), y compris les coûts de recherche pour les doctorants ; les coûts d'équipement, la participation du corps enseignant à des stages et/ou à des cours de formation ; les frais de conférence ou d'atelier ; les frais de propriété intellectuelle (protection de la propriété intellectuelle), le transfert et la diffusion des connaissances.
- b. Les **frais généraux** de gestion, s'ils sont imputés au projet, ne doivent pas dépasser 10 % des coûts directs du projet. Les universités hôtes peuvent fournir des contributions en nature en tant que frais généraux.
- c. Un modèle de budget et des directives sont fournis pour plus de détails. (inclure le lien)

Veuillez noter que la bourse peut entraîner l'utilisation des instruments décrits dans le *Manuel et les procédures des bourses de recherche et d'innovation 2019* du RSIF,

## **5. Processus et critères d'évaluation**

Le contrôle administratif des candidatures reçues en réponse à l'appel est effectué par l'Unité de coordination régionale (URC) du RSIF. Toutes les demandes de projets qui remplissent les conditions requises doivent être soumises à une évaluation supplémentaire, comme décrit ci-dessous.

Le processus d'évaluation est confié à des experts internationaux et s'effectue en deux phases :

- i. **Première phase :** toutes les propositions sont évaluées par rapport à l'ensemble des critères énoncés ci-dessous. La proposition doit aborder les points énoncés dans les présents critères et fournir des informations tangibles et vérifiables. L'Unité de coordination régionale du RSIF nomme trois experts anonymes, indépendants et de renommée internationale, pour évaluer chaque proposition éligible. L'Unité de coordination régionale du RSIF doit veiller à l'absence de conflit d'intérêt, direct ou indirect, parmi les évaluateurs de la proposition.

- ii. **Deuxième phase** : les candidatures de projets ayant fait l'objet d'une évaluation positive lors de la première phase d'évaluation sont soumises aux experts de la deuxième phase d'évaluation. **Cette deuxième phase d'évaluation est mise en œuvre par le Comité technique indépendant pour les bourses (GITC) du RSIF, composé d'experts internationaux nommés par l'Unité de coordination régionale du RSIF, dont au moins deux membres doivent être des experts en innovation et en commercialisation.**
- iii. La décision finale quant à l'attribution des projets sélectionnés, conformément aux recommandations du GITC du RSIF, revient au conseil d'administration du PASET. La procédure d'évaluation est décrite en détail dans *le Manuel et les procédures des bourses de recherche du RSIF 2019* ci-joints.
- iv. La liste des projets sélectionnés pour le cofinancement sera publiée sur le site web du RSIF.

### L'évaluation des propositions répond aux critères suivants :

L'excellence scientifique et technologique de la proposition, son caractère novateur et son alignement sur les priorités du PASET, le leadership en matière de recherche et le potentiel de mentorat du candidat principal sont autant de conditions préalables à l'octroi de la bourse. La contribution aux objectifs du Fonds, à la compétitivité internationale et au potentiel de développement des universités du RSIF et des pays d'Afrique subsaharienne constituent la pierre angulaire de l'évaluation.

Les critères d'évaluation spécifiques de cette bourse sont décrits ci-dessous. L'importance relative de chaque critère est soumise à l'autorité du RSIF GITC.

### Critères de sélection et scores d'évaluation

N°	Critère	Score max.
1	<b>Qualité scientifique / technologique du projet, évaluée par tous les éléments suivants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Importance scientifique / technologique et originalité du projet proposé ;</li> <li>▪ Clarté et mesurabilité des objectifs et perspectives de les réaliser ;</li> <li>▪ Faisabilité du projet et pertinence des méthodes, y compris plan de travail et budget ;</li> <li>▪ Contribution potentielle aux stratégies / objectifs du pays : science et technologie, économie, environnement et impact sur la société.</li> <li>▪ Considérations de genre, y compris impact probable sur les personnes des deux sexes et parité dans l'équipe de recherche.</li> </ul>	<b>50</b>
2	<b>Potentiel de mentorat du candidat, évalué par tous les éléments suivants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Excellence des publications d'accompagnement et autres publications scientifiques ;</li> </ul>	<b>30</b>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Preuve de succès antérieurs en matière de mentorat et de développement de carrière global des doctorants ;</li> <li>▪ Lettres personnelles de recommandations (références) ;</li> <li>▪ Potentiel de développement professionnel et future excellence du candidat et de son doctorant diplômé</li> </ul>	
3	<p><b>Partenariat avec des collaborateurs internationaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Qualité des institutions partenaires</li> <li>▪ Qualité scientifique du chercheur partenaire, sur la base du nombre de publications, de citations dans le Web of science ou de toute autre base internationale similaire, du nombre de bourses de recherche sur critères reçues.</li> <li>▪ Potentiel de mentorat professionnel</li> </ul>	<b>20</b>
4	<b>Score total</b>	<b>100</b>

## 6. Questions éthiques

Pendant la préparation de la demande, le Demandeur est tenu de respecter les principes et les règles éthiques, et de décrire la façon dont les questions éthiques de la demande seront traitées. Le Demandeur doit indiquer les mesures qu'il prendra pour obtenir l'approbation éthique des organismes compétents, si la demande relative au projet concerne des êtres humains ou des animaux.

## 7. Dispositifs de sauvegarde sociaux et environnementaux

La proposition de projet doit clairement décrire les risques environnementaux potentiels liés à la recherche ainsi que les stratégies d'atténuation. La proposition soumise doit inclure la mise en place d'outils d'examen préalable sur les questions sociétales et environnementales

## 8. Lignes directrices de présentation des candidatures

- i. Remplissez le formulaire de candidature en ligne et envoyez-le avec les documents justificatifs requis via <https://www.rsif-paset.org/apply/>
- ii. Reportez-vous aux lignes directrices de proposition <https://www.rsif-paset.org> pour remplir votre formulaire de candidature. Si vous rencontrez des difficultés pour naviguer dans le système de candidature en ligne, veuillez contacter [rsifgrants@icipe.org](mailto:rsifgrants@icipe.org)
- iii. Le système en ligne accepte les formats de fichier doc, docx, pdf, rtf, zip, rar, jpg, jpeg, png, bmp, tif. La taille maximale acceptée pour chaque fichier est de 5 Mo.
- iv. La liste des universités hôtes du RSIF et les domaines thématiques respectifs approuvés sont accessibles à l'adresse <https://www.rsif-paset.org>
- v. La demande doit être rédigée en anglais ou en français et doit être signée par le Demandeur du projet et les personnes responsables qui représentent officiellement l'université hôte du RSIF en tant que personne morale concernée.
- vi. La date limite de dépôt des candidatures est le **January 6, 2020 Mid Night heure d'Afrique orientale**
- vii. Le tableau ci-dessous récapitule les documents requis avec la candidature :

<b>Documents requis pour la candidature RSIF – RA (<a href="https://www.rsif-paset.org">https://www.rsif-paset.org</a>)</b>	
1.	Proposition de projet signée par le Chancelier ou le Vice-chancelier de l'université hôte du RSIF
2.	Budget du projet suivant le modèle de budget fourni
3.	Curriculum vitae des membres clés de l'équipe de recherche, maximum 4 CV
4.	Lettre de soutien et d'engagement financier de l'université hôte
5.	Lettre de soutien du partenaire international
6.	Outils d'identification des impacts environnementaux et sociaux complétés

## 9. Complément d'information

Tous les candidats recevront une lettre de refus ou d'acceptation de leur proposition, accompagnée d'une déclaration concernant la décision, dans les trois mois suivant la date limite de réception des candidatures. Les propositions acceptées font l'objet de nouvelles négociations et de l'approbation finale du PASET EB. Les résumés des propositions retenues seront publiés sur le site Web du RSIF.

Veuillez noter que le dépôt d'une proposition de projet ne donne lieu à aucune forme de réclamation ni de responsabilité légale du Fonds RSIF ni de *icipe* qui héberge le fonds. Toutes les décisions du

conseil d'administration du PASET sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation ni révision, à l'exception des erreurs administratives.

#### **10. Informations de contact et support**

**Des questions peuvent être envoyées à l'adresse [rsifgrants@icipe.org](mailto:rsifgrants@icipe.org)**

Unité de coordination régionale du RSIF (RCU)

Centre international de physiologie et d'écologie des insectes (*icipe*)

P.O. Box 30772-00100, Nairobi, Kenya

Téléphone : +254 (20) 8632000